

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 17 mars 2021
(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 17 Mars 2021 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Barberaz dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire.

19 présents : A. BOIX-NEVEU, N. RATEL-DUSSOLLIER, F. MAUDUIT, D. GODDARD, JP. COUDURIER, MN. GERFAUD-VALENTIN, JC. BERNARD, S. SELLERI, G. MUGNIERY, A. MAENNER, Y. ROTA-BULO, P. DUPUIS, M. LE CHENE, JP. TISSINIE, D. DUBONNET, N. LAUMONNIER, Y. FETAZ, G. MONGELLAZ, A.C. THIEBAUD

7 excusés : B. MOLLARD a donné pouvoir à G. MUGNIERY, N. LAURENT à F. MAUDUIT, K. MAUVILLY-GRATON à A. MAENNER, J. GAUCHON à A. BOIX-NEVEU, MF. PICHAT à S. SELLERI, J. PEROT à J.P COUDURIER, P. MAULET à N. LAUMONNIER

1 absent : P. FONTANEL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00. Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur François MAUDUIT, comme secrétaire de séance.

➤ **ACCEPTE** le principe d'accueil de collaborateurs bénévoles au sein des services de la Mairie et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions individuelles avec chaque collaborateur bénévole qui souhaitera participer au service public.

➤ **APPROUVE** le montant des subventions versées en 2021 aux associations.

➤ **APPROUVE** les modalités de fixation et de versement aux quatre écoles publiques de la commune des dotations scolaires, et **PRECISE** que le montant des dotations scolaires 2021, soit : dotation projets pédagogiques intra et extra muros : 30 € par élève inscrit au 1er janvier de l'année 2021, et dotations fournitures scolaires : 48 € par élève inscrit au 1er janvier 2021.

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du Budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

➤ **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2020 (hors de la présence de Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Maire, et de Monsieur David DUBONNET, Conseiller Municipal et Maire entre le 1er janvier 2020 et le 04 juillet 2020).

➤ **CONSTATE** l'absence de besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser (solde d'exécution positif de 150 408,55 €) et **AFFECTE** la totalité du résultat de la section de fonctionnement (740 204,05€) en section de fonctionnement sur le compte 002 (excédent antérieur reporté)

➤ **APPROUVE** le budget primitif de la Commune.

➤ **DECIDE** de l'ouverture des autorisations de programme et des crédits de paiement.

➤ **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux sans augmentation :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (22,08% + 11,03%) : 33,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,61 %

Et CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

➤ **APPROUVE** le compte de gestion du Budget annexe Centre-Bourg du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

➤ **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe Centre Bourg 2020 (Hors de la présence de Monsieur Arthur BOIX- NEVEU, Maire, et de Monsieur David DUBONNET, Conseiller Municipal et Maire entre du 1er janvier 2020 et 04 juillet 2020).

➤ **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe Centre Bourg en suréquilibre de recettes d'investissement.

➤ **APPROUVE** les modifications à la régie d'avance fixée par délibération du 21 janvier 2002 pour à la fois permettre un règlement par carte bancaire mais aussi pour apporter des précisions sur la nature des dépenses courantes relevant de cette régie.

➤ **APPROUVE** les régularisations comptables entre le budget principal et le budget annexe centre-bourg.

➤ **DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

➤ **PREND ACTE** du bilan des acquisitions foncières 2020 et **VALIDE** le bilan des cessions et acquisitions foncières 2020.

Le maire

Arthur BOIX--NEVEU